

VEGA TROFEO 2021

Règlement sportif et technique

Tables des matières

Dispositions d'application

Taxes

Licences

Déroulement d'une manifestation

Obligations du pilote

Pénalités

Protêts et recours

Réglementation du Trofeo VEGA

Annexe: Résumé des catégories technique

20.3.2021/vo

Dispositions d'application

Le présent règlement sera complété chaque année par les nouveautés courantes.
Les modifications sont marquées soulignées.

Les priorités en matière de validité sont les suivantes:

- Les articles du Code Sportif International (CSI) auxquels il est fait référence.
- Les règlements CIK/FIA en vigueur pour l'année en question.

Le présent règlement **contient uniquement les conditions spécifiques du VEGA trofeo** et est un récapitulatif des règles pour la pratique du sport Karting.

La mention "pilote" définit le "pilote" où sont représenté(e) le pilote et son représentant légal.

Les fonctionnaires sont des officiels accrédités. Ils conduisent et contrôlent les manifestations sportives et peuvent ce faire aidés par des aides, ce sont:

Commissaire Sportif, Starter, Commissaire Technique, Commissaire de Piste, Chronométreurs et Secrétariat d'épreuve.

Taxes

Licence ASS

Licence journalière ASS

min. licence CLUB

CHF. 40.--

Frais d'inscription, **toute la série de 5 courses, inclus cotisation Club VEGA**

(valable lors du paiement global avant la 1ère course):

- Catégorie MINI	CHF 600.--
- Catégorie SUPERMINI	CHF 700.--
- Catégorie X30-JUNIOR	CHF 800.--
- Catégorie X30-SENIOR	CHF. 900.--
- Catégorie OPEN	CHF 800.--
- Catégorie KZ2	CHF 900.--

Frais d'inscription **pour une course, inclus cotisation Club VEGA**

- Catégorie MINI	CHF 140.--
- Catégorie SUPERMINI	CHF 160.--
- Catégorie X30-JUNIOR	CHF 180.--
- Catégorie X30-SENIOR	CHF 200.--
- Catégorie OPEN	CHF 180.--
- Catégorie KZ2	CHF 200.--

Supplément pour paiement sur place le jour de la course

Caution de réclamation

Avance de frais pour contrôle technique de moteur

Indemnité de partie lors de contrôle de matériel

CHF 50.--

CHF. 500.--

CHF. 1000.--

CHF 300.--

Location TRANSPONDER, par course

Achat d'un transponder PERSONELLE Art. 598-100 inclus 1 année licence

CHF. 50.--*

CHF. 130.--

*= frais pour la distribution, régistation et reprise du transponder après la course

Licences

Le pilote doit être en possession d'une licence de kart ASS. Il faut au minimum une licence ASS-CLUB. Le pilote doit demander la licence directement chez Autosport Suisse (ASS) à 3097 Liebefeld. Regardez svp les détails dans l'Internet sous **www.motorsport.ch**.

Site internet VEGA voir sous:

www.vegatrofeo.ch

2

Déroulement des manifestations

L'entraînement inofficieux du samedi ne fait pas partie de la manifestation. Tous les pilotes y **participent à sur leur propre risques et sous la responsabilité du propriétaire de la piste**. Les courses de la VEGA Trofeo auront lieu uniquement le dimanche.

Une manifestation se déroule selon l'horaire suivant:

- | | |
|---|-----------------|
| - Enregistrement administratif et technique | Samedi |
| - <u>Briefing = PAR ECRIT</u> | Samedi |
| - Chronométrage | Dimanche |
| - Course SPRINT | Dimanche |
| - Préfinale | Dimanche |
| - Finale | Dimanche |
| - Remise des prix (Podium) | Dimanche |

Enregistrement administratif

Contrôle du paiement de l'engagement et rendement de la licence.

Enregistrement technique

Dans toutes les catégories les pneumatiques doivent être présentés aux CT pour la registration (à la place de nouveaux pneus, des pneus usagés peuvent également être présentés pour le marquage, max. 5 pneus par pilote).

Tous les pilotes inscrits sont tenus de présenter leur équipement complet (casque, gants, combinaison homologuée CIK/FIA).

Refus du droit au départ

Les pilotes dont l'équipement a été contesté ne peuvent être admis au départ qu'après contrôle subséquent par les CT. Dans le cas contraire, ils n'auront aucun droit au départ.

Briefing

Le starter est responsable du bon déroulement de la manifestation. La présence au briefing **est obligatoire** pour tous les pilotes afin que l'on puisse leur communiquer les particularités de la course.

Essais chronométrés

Les essais chronométrés se déroulent dimanche matin, catégorie par catégorie. La durée des essais chronométrés est de **6 minutes** par catégorie.

Il est interdit d'arrêter pendant la période des essais chronométrés d'autre part elle compte comme terminé. Le pilote qui ne participe pas aux essais chronométrés ou qui n'obtient pas de temps chronométré est mis à la fin du peloton, sans indication de temps. Les pilotes sont classés en fonction de leur meilleur résultat par tour. En cas d'égalité, on prend en considération le deuxième résultat.

Contrôle du poids

Après les essais chronométrés ou une manche de course, chaque pilote a l'obligation de se présenter au pesage. Les pilotes ne sont pas appelés, ils doivent se présenter d'office. Le pilote doit être pesé avec le même équipement dont il dispose lors de la course ou les essais chronométrés (sauf OPEN).

Les commissaires techniques ont la possibilité de libérer du pesage certains pilotes ou l'ensemble des pilotes participant à une course particulière. La contrôle du poids ne peut être contesté et les pénalisations qui en résultent sont irrévocables.

Parc fermé

Le parc fermé est établi aussitôt qu'une finale est terminée (obligatoire pour **les 5 premiers** de chaque catégorie) et peut être ouvert par le commissaire sportif sur demande du commissaire technique au plus tôt après la publication du classement. Aucun matériel ne peut être retiré du parc fermé (Exéption OPEN).

Grille de départ

Le pilote doit arriver au pré-grille avec le spoiler avant **DEMONTE**. La montage sera lieu sous contrôle d'un officielle **et sans utiliser des outillages**.

Manche préliminaire-1 = Résultat de la chronométrage

Manche préliminaire-2 = Résultat de la manche préliminaire-1 (Cat. OPEN = résultat manche-1 **tourné**)

Finale = Addition des points des manches préliminaires 1 + 2.

En cas d'une égalisation de points de 2 concurrents le meilleure résultat de la manche-2 décide.

Transponder

Le pilote **possède son PROPRE transponder** et il est responsable pour la registration correcte et que le transponder soit chargé complètement pour la course. Le numéro du transponder doit être transmis lors de l'inscription. Les pilotes qui n'ont pas un transponder peuvent le louer sur place pour **CHF. 50/course**.

Le transponder doit être positionné en tout-cas par un support transponder originale Mylaps directement au siège. Entre le transponder et le sol il doit être absolument libre.

Hauteur du transponder vers le sol max. 30cm.

Arrêt de la course

Si **60%** de la course a été parcourus, la course est considérée comme valable et le classement est établi sur la base des positions enregistrées lors du tour précédant l'arrêt de la course

Si moins de **60%** de la distance ont été parcourus, un nouveau départ est donné tandis que le premier départ est annulé. Lors du nouveau départ, tous les participants sont autorisés à participer. La grille de départ est identique au départ original. Le nombre de tours vient destiné de nouveau.

Arrêt pendant une épreuve

Lorsque pour une raison quelconque, un pilote est dans l'obligation de s'arrêter, il doit dégager la piste et mettre son véhicule en lieu sûr. Le pilote doit rester vers son véhicule jusqu'à la fin de la manche de course. Il est strictement interdit au pilote de pousser son véhicule ou d'emprunter la piste dans le sens contraire.

Publication des résultats

Une liste officielle des résultats, signée par un des commissaires sportif est remise aux pilotes au moins 15 minutes avant la remise des prix.

Horaire

SAMEDI

(sous réserve de toute responsabilité de l'organisation trofeo VEGA)

0900-1200h

Entraînement libre, par catégorie, sous organisation du propriétaire de la piste

1330-1800h

Entraînement libre, par catégorie, sous organisation du propriétaire de la piste

1500-1800h

Enregistrement administratif **et contrôle technique**

DIMANCHE

(Jour officiel de course)

0830h

Essais chronométrés, par catégorie

6 minutes

0930h

SPRINT-Race toutes catégories

12-14 Km (Mini/Supermini 9-11 Km)

1045h

Préfinal toutes catégories

17-19 Km (Mini-Supermini 11-13 Km)

1230h

Pause de midi

Piste libre pour les pilotes PUFFO

1400h

Finales toutes catégories

23-25 Km (Mini/Supermini 14-16 Km)

1620h

Remise des prix (Podium)

Puffo, Mini, Supermini

einsuite

Remise des prix (Podium)

X30-Junior, X30-Senior, OPEN, KZ2

Obligations du pilote

Règles générales

Les pilotes qui participent au VEGA Trofeo doivent respecter strictement les prescriptions de l'organisateur, ainsi que le règlement particulier.

Chaque pilote est responsable de ses assistants ou accompagnateurs.

Il renonce à tout procédé frauduleux, toute manœuvre déloyale ou comportement antisportif de nature à nuire aux intérêts du sport.

Le sport Karting est un sport de passionné et est pratiqué avec fair-play.

Pendant le Briefing et jusqu'aux essais chronométrés et pendant la pause de midi il est strictement interdit de mettre en marche un moteur (exception à midi = PUFFO).

Equipement des pilotes

Lors des entraînements officiels et les manches de course le pilote doit porter un casque en bon état et attaché, des gants fermés, une protection pour les yeux efficace et incassable. La combinaison doit être homologuée par la CIK/FIA et couvrir tout le corps, y compris les bras et les jambes. L'étiquette/broderie d'homologation CIK/FIA doit figurer visiblement à l'extérieur ou à l'intérieur du combinaison.

Le port de la minerve est obligatoire pour les pilotes des catégories X30-MINI / X30-SUPERMINI.

Pour toutes les autres catégories le port de la minerve est recommandé.

Seuls peuvent être portés les casques ayant été testés selon les normes reconnues sur le plan national (voir table). L'étiquette correspondante doit être présente.

Inscription

L'inscription a lieu par l'envoi du bulletin d'engagement officiel ou par e-mail avec le formulaire internet et par le paiement de la finance d'inscription sur le compte de l'organisateur.

Avec le paiement de la finance d'inscription, un contrat avec l'organisateur devient valable, lequel engage le pilote à participer à la manifestation sportive pour laquelle il s'est inscrit.

Si le pilote inscrit ne participe pas à la course le montant payé ne peut pas être remboursé !

Les inscriptions suivantes ne sont pas prises en considération:

- celles qui sont envoyées après le délai d'engagement
- celles qui ne sont pas accompagnées du montant des droits d'inscription
- celles qui sont incomplètes ou qui contiennent de fausses indications

Lors de manifestation ouverte avec un nombre limité de participants, le choix se fait selon l'entrée de la finance d'inscription.

Mise hors cause

Par sa participation à la manifestation, tout concurrent/conducteur renonce formellement à une demande d'indemnité en cas d'accident pouvant survenir aux concurrents/conducteurs ou à leurs aides lors des essais ou de la course, de même que sur le parcours du lieu de stationnement à la piste de compétition et retour, etc. Ce renoncement compte aussi bien vis-à-vis de l'organisateur, des différents fonctionnaires, des autres concurrents/pilotes ou de leurs aides.

Assurance accident

Le pilote est seul responsable d'être en possession d'une assurance accident valable, qui couvre complètement tous les frais de transport, rapatriement, hospitalisation, traitement de blessure possible pendant les entraînements et courses.

Pénalités

Les sanctions suivantes peuvent être infligées:

- | | |
|--|---------------------------------------|
| a) le blâme | e) la suspension (retrait de licence) |
| b) la pénalité en temps | f) la disqualification |
| c) l'exclusion de la manche concernée | g) l'amende |
| d) l'exclusion de toute la manifestation | |

Blâme

Une première infraction de peu de gravité aux règlements est sanctionnée par un blâme.

Le blâme est montré au pilote avec le drapeau noir/blanc et le numéro du pilote. Suivant la gravité de la faute commise, la direction de course peut sanctionner un avertissement ou une pénalité après la course. Le pilote est informé d'une éventuelle pénalité sur la feuille de résultat affichée.

Pénalité en temps

La pénalité en temps est une pénalisation pour une faute commise pendant une manche.

La pénalité en temps est montrée au pilote sur l'écran carré en couleur noir/blanc et le numéro de départ. Cette sanction à un caractère définitif.

Si les 2 supports-CIK du spoiler avant sont hors position une **pénalité de 5 secondes** soit donnée (seulement 1 côté hors position = **sans sanction**).

Pour une faute **5-10 secondes** de pénalité seront données et ajoutées au temps effectué par le pilote de la manche en question.

Lors d'infraction contre la procédure de départ, **5-10 secondes** de pénalité seront ajoutées au temps effectué par le pilote de la manche en question. En cas de récidive, le pilote peut être exclu de la manche ou lors de cas grave, de la manifestation.

Exclusion

L'exclusion peut être prononcée par le directeur de course pour la manche en question (drapeau noir avec numéro). Elle peut également être prononcée par le Jury pour de petits manquements techniques et autres. Le Jury a aussi le droit d'exclure l'auteur d'une faute pendant et après la manifestation pour toute la durée de celle-ci. Ce qui signifie que les résultats du pilote seront annulés. Cette sanction a un caractère définitif. La finance d'inscription versée reste acquise à l'organisateur.

Le directeur de course peut, si le pilote met en danger d'autres concurrents ou s'il ne possède pas les qualifications nécessaires, exclure un pilote au moyen du drapeau noir.

Une interdiction de zone pour les aides et/ou membre d'un team, ne pourra être prise que par le Jury.

Suspension

Une suspension ne peut être prononcée que par l'organisateur. La suspension supprime temporairement pour celui qui en est l'objet le droit de prendre part en quelque qualité que ce soit, à toute manifestation du VEGA Trofeo. Tous les engagements pris antérieurement sont annulés pour la durée de la suspension. Les finances d'inscriptions versées sont acquises à l'organisateur.

Amendes

Le Jury peut infliger des amendes pouvant aller jusqu'à CHF 1'000.—Le paiement doit intervenir dans les 48 heures.

Effets des sanctions sur les prix

Les pilotes exclus, suspendus ou disqualifiés perdent tout droit aux prix.

Réstrictions de bruit

Dans tous les courses la sonorité max. soit limité à 96 dB(A). C'est l'obligation du pilote de choisir son équipement pour respecter les normes de sonorité. Inaccomplissement de ces normes donne des pénalités en temps ou une disqualification. **Dans la catégorie KZ l'utilisation des silencieux homologués CIK est obligatoire (INOX-500mm longue). Nouveau: X30-Junior avec silencieux supplémentaire IAME!**

Atteintes au règlement

La liste ci-dessous n'est pas exhaustive.

Exclusion de la manche en question:

- a) le poids insuffisant
- b) l'absence à la pesée (sauf catégorie OPEN)
- c) la perte ou l'endommagement du pot d'échappement ou du silencieux d'admission rendant impossible, de l'avis des fonctionnaires, le respect des normes de bruit, cela est également valable pour le dernier tour
- d) le pilotage d'un kart qui n'est pas en parfait état de marche
- e) le casque mal fixe
- f) tout raccourci volontaire ou accidentel avantageant le pilote, également dans le tour de formation
- g) embrayage non conforme
- h) non conformité du carburant après la méthode d'analyse de la constante diélectrique

Exclusion pour toute la durée de la manifestation

- a) non-respect du règlement sur le carburant lors d'une analyse détaillée
- b) l'absence ou le refus de se présenter au contrôle de conformité
- c) les modifications interdites du moteur
- d) le dépassement de la cylindrée
- e) changement de matériel non autorisé Durant les manches
- f) tout procédé frauduleux, manœuvre déloyale ou agissement antisportif de nature à nuire aux intérêts du karting
- g) les voies de fait
- h) l'absence ou l'enlèvement non autorisé de matériel dans le parc fermé
- i) le non-respect du règlement sur les pneumatiques
- j) le non-respect du drapeau noir
- k) Niveau sonore de plus de 96 dB(A)
- l) Essaie de RE-positionner le spoiler avant dans la position correcte

Essence

Uniquement l'essence de stations SANS plomb 95-100 ROZ est autorisé. La station est libre.

Protêts et recours

Droit de déposer une réclamation

Seul le pilote/concurreant a le droit de déposer une réclamation. Pour pilotes mineures le représentant légal ou le concurreant doivent intervenir en lieu et place du pilote. Les réclamations collectives sont irrecevables.

Prescriptions de forme

Toute **réclamation** se rapportant à une manifestation sportive doit être adressée au Jury. Elle doit être présentée par écrit et accompagnée d'une **caution**.

L'intention de déposer un **recours** doit être communiquée par écrit 30 minutes après la décision du Jury.

La réception de la réclamation et de la caution fera l'objet d'un accusé de réception indiquant l'heure précise.

Les frais pour le démontage, montage et travaux de contrôle de conformité en rapport avec une réclamation seront garantis par une avance de frais. Les frais de contrôle sont à la charge de la partie perdante.

Motifs et délais

- Réclamations pour l'engagement de pilotes et contre la longueur annoncée des manches de course: Jusqu'à 30 minutes après l'affichage des listes concernées.
- Réclamations contre un handicap et contre la composition des séries: Jusqu'à 30 minutes après l'affichage des listes concernées.
- Réclamations contre les classements intermédiaires: Jusqu'à 30 minutes après l'affichage des résultats.
- Réclamations contre le classement établi à l'issue d'une manifestation: Jusqu'à 30 minutes après l'affichage des résultats.
- Réclamations contre un pilote ou son véhicule: Jusqu'à 30 minutes après la manche en question ou les essais chronométrés.

Décision du Jury

Le Jury décide dans les plus brefs délais de la suite à donner à une réclamation et établit un rapport écrit.

Réglementation du VEGA TROFEO

La réglementation du VEGA TROFEO est valable pour toutes les catégories.
L'équipement technique doit correspondre à la fiche de catégorie de l'année courante.
Le VEGA TROFEO se déroule sur **5 courses (par ans)**.

Par jour de course le déroulement suivant est prévu:

- **Essais chronométrés** **6 minutes** par catégorie
- **course SPRINT** de 12-14 km Mini/Supermini 9-11 km
- **préfinale** de 17-19 km Mini/Supermini 11-13 km
- **finale** de 23-25 km Mini-Supermini 14-16 km

Classement du VEGA Trofeo

La Sprint-Race, le préfinale et le finale de chaque manifestation sont prises en considération (5 courses x 3 résultats). **Aucun résultat n'ait tracé.**

Les points seront attribués comme suite si le pilote a effectué min. 60% de la distance de la course.

Points course Sprint-Race et Préfinale = (entre parenthèses), **points Finale = gras.**

Rang	Points	Rang	Points
1.	25 (15)	9.	8 (7)
2.	22 (14)	10.	6 (6)
3.	20 (13)	11.	5 (5)
4.	18 (12)	12.	4 (4)
5.	16 (11)	13.	3 (3)
6.	14 (10)	14.	2 (2)
7.	12 (9)	15.	1 (1)
8.	10 (8)		

Au cas ou plusieurs pilotes auraient le même nombre de points dans le classement générale ils sont classés au même rang (par exemple 2 x 1er rang ensuite suivra le 3ème rang).